

Comment concilier réduction de l'incinération, prix et excellence environnementale :

Le contrat de performance incinération et prévention de l'UVE de Lunel-Viel



Pic & étang
SYNDICAT MIXTE



Présentation du Syndicat Pic et Etang



- **Localisation :**

- Zone nord et est de Montpellier
- 6 groupements de communes – 89 communes
- 220 000 hab. permanents
- Territoire très agricole
- 2 groupements très touristiques
- Compétence traitement des déchets

- **Compétences :**

- Traitement des déchets
- Etudes et prospective

- **Historique :**

- Regroupement d'intercommunalités devant faire face à la fermeture progressive de leur CET
- Carence d'offre de traitement locale à moyen terme



Présentation du Syndicat Pic et Etang



- **Compétences :**

- Traitement des déchets
- Etudes et prospective

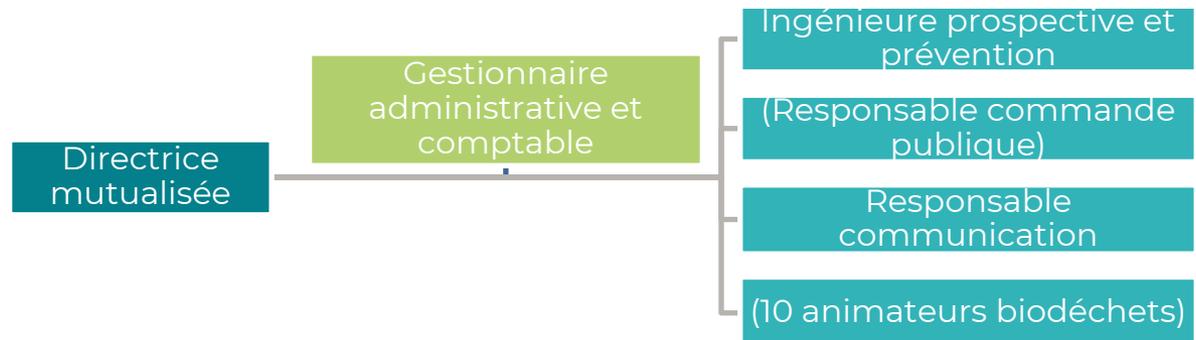
- **Moyens :**

- Moyens humains :
 - 2 ETP jusqu'en 2021
 - Depuis 2021 : développement (4+11)
- Une UVE mise en service en 1999



- **Fonctionnement :**

- Refacturation du traitement des déchets à l'euro-l'euro
- Reversement des soutiens à l'euro-l'euro



L' UVE de Lunel-Viel : historique et contexte



• Un premier contrat d'exploitation

- Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Pic et Etang
- Mise en service en juin 1999
- Mode de gestion : bail emphytéotique avec convention d'exploitation non dissociable
- Durée du contrat : **25 ans**
- Dimensionnement : **120 000 t / an**, 2 fours (réservation pour l'aménagement d'un 3^{ème})

• Le point de rupture : 2017-2019

- Arrêt commune d'Olivet : limitation de la durée des DSP à 20 ans
 - Requalification de la date de fin de contrat au 30 juin 2019
- Procédure de renouvellement du contrat de DSP
 - Défaut de concertation des élus
 - Offre de base et variante sans cohérence technique

1999

Opposition associative latente, active et grandissante : articles de presse réguliers, études épidémiologiques, ...

2019



L' UVE de Lunel-Viel : historique et contexte



- **Des élus partagés**

- Communes riveraines : **baisse de la capacité** de traitement et **excellence environnementale**
- Groupements éloignés : **tarif** (installation amortie)



- Mise en minorité du Président : procédure déclarée infructueuse
- Avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2021
- Validation du recrutement d'un ingénieur prévention / concertation



- **COVID**

- **Renouvellement de l'exécutif**

- Election d'un opposant à l'incinération à la présidence
- Remplacement de la direction du Syndicat
- Recrutement d'une ingénieure prospective et prévention

2020

2021



- **Mise en œuvre des projets**

- Souhait de préparer la question biodéchets : 1 seule étude coordonnée par le Syndicat pour tout le territoire (groupement de commandes)
- Lancement d'une AMO pour le renouvellement de la DSP incinération

Conceptualisation des besoins d'incinération

- Analyse fine des besoins techniques
- Intégration à l'AMO d'une mission de concertation entre élus

→ Définition des points de consensus
de divergence
de négociation

→ Expression, verbalisation, dimensionnement



Tarif

Excellence
environnementale

Baisse de
capacité

**Commande politique incohérente avec la mise en œuvre
d'un contrat classique d'exploitation**

Nécessité de mettre en œuvre un nouveau modèle de contrat :

Intégration d'actions de prévention
Modèle de rémunération basé sur la performance

Le nouveau modèle de contrat



- **Objectifs**

- Diminution progressive de la capacité annuelle de traitement : 120 000 t à 90 000 t
- Diminution progressive des tonnages captifs : 93 000 t à 85 000 t / an
3 axes d'intervention : biodéchets, EMR et encombrants
- Excellence environnementale (visée BREF bas)
- Optimisation générale de l'installation

- **Réduction des tonnages : un partenariat au bénéfice de tous**

Le syndicat

- Réduit ses tonnages
- Limite ses dépenses de traitement
- Optimise ses recettes de droits d'usage
- Dynamise son territoire

Le délégataire

- Aide le Syndicat à réduire ses tonnages
- Accroît le vide de four
- Optimise sa rémunération

Les associations locales

- Diversifient leurs activités
- Gagnent en visibilité

Les clients tiers

- Bénéficient d'une solution de traitement locale

Le nouveau modèle de contrat



- **La rémunération du délégataire**

- **Partie fixe mensuelle** (investissements)
- **Tarif unitaire x tonnage apporté par le Syndicat**
- **Droit d'usage x tonnage tiers**



Les recettes liées aux déchets tiers sont à minimum garanti

- **Intéressements**

- Valorisation énergétique
- Valorisation matière
- Excédent brut d'exploitation



Montants annuels garantis



Si dépassement répartition de l'excédent entre le délégataire et le Syndicat



Le nouveau modèle de contrat



- **Pénalisation**

- **Clauses classiques** (disponibilité des installations, performance énergétique, consommables, sous-produits, rejets, non respect de l'AP, communication, insertion, ...)

- **Dispositions spécifiques à la partie performance : pénalisation / bonifications**

Engagements de résultats :

Réduction des tonnes syndicat > objectif	→	Bonus (€ / t sup avec un max annuel)
Réduction des tonnes syndicat < objectif	→	Malus (forfait / t avec max annuel)
Non atteinte de l'objectif de réduction total	→	Malus (forfait / t D tiers)

Engagement de moyens :

Défaut de moyens / thématique (biodéchets, EMR, encombrants, mobilisation associative et implication citoyenne)	→	Malus (forfait / indicateur)
---	---	------------------------------



La procédure de mise en concurrence



- **Calendrier contraint** (fortes attentes de la Préfecture)

- Septembre 2022 : Attribution AMO
- Janvier 2022 : Conceptualisation partie prévention / performance
- Mars 2022 : Publication DCE
- Juin 2022 : Remise 1^{ères} offres
- Juillet 2022 : 1^{ère} session d'auditions
- Septembre 2022 : 2^{ème} session d'auditions
- Octobre 2022 : Choix du Président
- Novembre 2022 : Attribution
- Janvier 20233 : Démarrage du nouveau contrat



La procédure de mise en concurrence



- **Critères de jugement des offres**

Critère		Pondération
1	Performances garanties	38%
2	Conditions économiques et financières	30%
3	Valeur technique de l'offre pour la qualité du service rendu à travers les études et les travaux proposés	9%
4	Valeur technique de l'offre pour la qualité du service rendu à travers les conditions d'exploitation et de maintenance des installations	10%
5	Niveau des engagements juridiques	6%
6	Pertinence et qualités performanciennes des actions proposées pour répondre aux enjeux du contrat de réduction de la production de déchets résiduels	7%
6.1	Niveau quantitatif de l'objectif de réduction de la part de putrescibles en mélange avec les OMr	1%
6.2	Pertinence et volume des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction de la part de putrescibles en mélange avec les OMr	1%
6.3	Niveau quantitatif de l'objectif de réduction de la production d'encombrants résiduels	1%
6.4	Pertinence et volume des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction la production d'encombrants résiduels	1%
6.5	Niveau quantitatif de l'objectif de réduction de la part de déchets recyclables secs en mélange avec les OMr	1%
6.6	Pertinence et volume des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de réduction de la part de déchets recyclables secs en mélange avec les OMr	1%
6.7	Pertinence et volume des moyens mis en oeuvre pour la mobilisation de publics et de flux ciblés (professionnels du tourisme, habitat social, associations, citoyens, déchets "hors foyer", ...) dans la réduction de la production de DMA résiduels	1%

La procédure de mise en concurrence



- **Bilan de la démarche / partie prévention - performance**

- Candidats surpris par la démarche / curiosité
- Nécessité d'adaptation interne : complexité à faire travailler ensemble des équipes habituellement non connectées (la prévention est souvent associée à la collecte et non au traitement)

Points de vigilance :

la prévention n'est pas exclusivement de la communication
Exigence de mise en œuvre d'actions concrètes
Complémentarité avec les PLP

- **Offres initiales :** 1 candidat a compris et intégré la démarche dès le départ
2 candidats proposent des réponses largement perfectibles
1 candidat très en dessous
- **Offres intermédiaires :** montée en puissance générale de toutes les offres
- **Offres finales :** très belle qualité des offres

Le contenu du contrat signé

Le partenariat au bénéfice de tous les acteurs du territoire



Les enjeux du Syndicat

Baisser la production globale
de déchets sur le territoire

Réduire la quantité de déchets
traités par incinération

- 18% d'encombrants
- 16% de déchets ménagers résiduels
- 10% d'emballages

Passer en 10 ans de
120 000 à 90 000 tonnes de
déchets incinérés

Garantir un coût de traitement
compatible avec les budgets
des intercommunalités

Aller encore plus loin dans
l'excellence environnementale

Le Syndicat
et les intercommunalités
réduisent leur production de déchets
et limitent leurs dépenses

Les entreprises
disposent d'une solution
locale pour le traitement
de leurs déchets

SUEZ
optimise l'exploitation de
l'UVE avec des déchets à
haut pouvoir calorifique

OCTAV

Les associations
développent leurs
actions et dynamisent
le territoire

Les usagers
adoptent de nouveaux
gestes et produisent
moins de déchets

Les leviers de SUEZ

1 pôle prévention dédié pour mener
des actions en complément des poli-
tiques de prévention de chaque
EPCI et du Syndicat

1 écosystème de 30
partenaires locaux, acteurs
dans la sensibilisation et
l'économie sociale et solidaire

Utiliser les meilleures
technologies disponibles pour
faire d'Octav l'une des UVE aux
plus faibles émissions de France

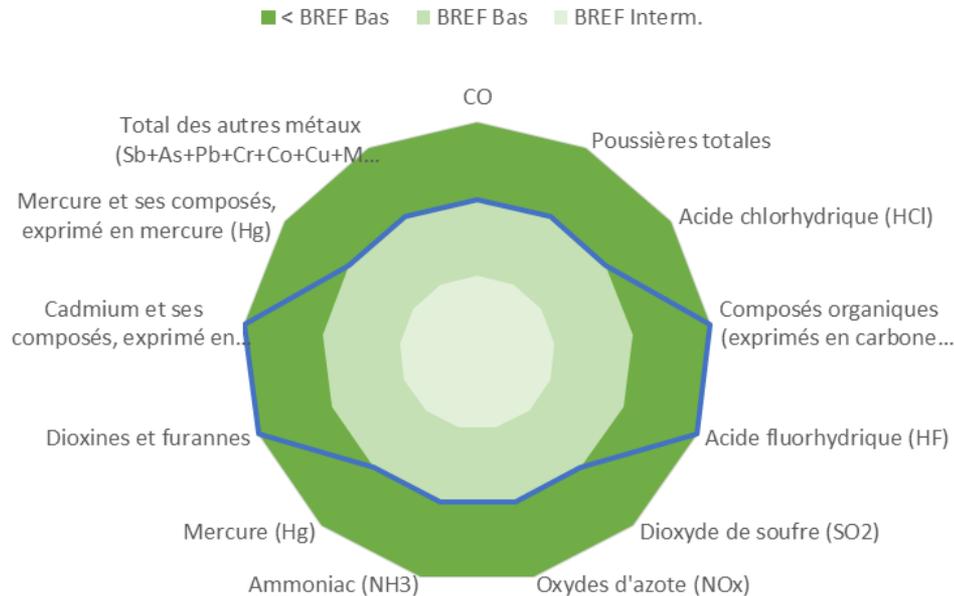
Améliorer le bilan carbone de
10 500 tonnes de CO₂ évitées
par an

Préserver la ressource en eau :
- 80 % de consommation en eau

Favoriser et développer la
biodiversité présente sur le site

Le contenu du contrat signé

- **Excellence environnementale**



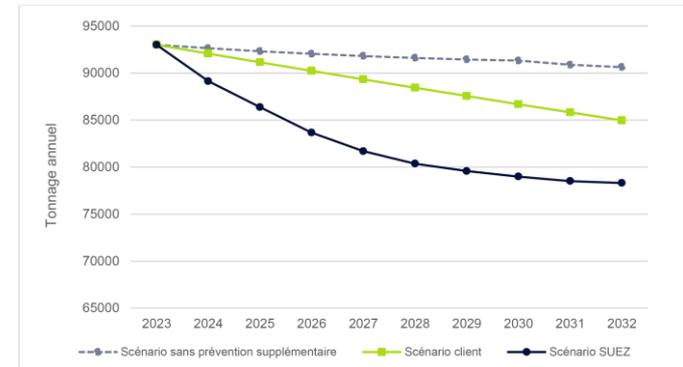
- Forte réduction de la consommation d'eau brute industrielle
- Réutilisation des eaux de pluie
- Renaturation du site et favorisation de la biodiversité
- Réalisation d'une étude épidémiologique indépendante

Le contenu du contrat signé



- **Réduction des tonnages**

- Engagement au-delà des objectifs Syndicat
- Engagements quantitatifs et de moyens (techniques et financiers) par flux



- **Mobilisation citoyenne**

- Baromètre annuel du tri
- Enquête sur les attentes politiques des populations du territoire

- **Communication / sensibilisation**

- Aménagement d'un pavillon et parcours pédagogiques
- Brigade estivale : présence sur le terrain d'avril à septembre (événements)

- **Insertion / inclusion**

- Aménagement d'un espace de co-working à destination de structures en lien avec la thématique
- Partenariats appuyés avec l'ESS à tous les niveaux du contrat

La mise en œuvre du contrat



- **Les actions de prévention permettent de faire plus et mieux.**
Elles ne viennent pas en substitution de celles des groupements ou du Syndicat.
- **Points de vigilance :**
 - Temps de recrutement / mise en place de l'équipe dédiée
 - Priorisation des actions / répartition entre les territoires
 - Gestion de la gouvernance
 - Acquisition d'une excellente connaissance du contrat et notamment de toutes les actions en détail (sous-décomposition en étapes)
 - Nécessité de mettre en œuvre des moyens internes conséquents (mobilisation, arbitrages, suivi, ...)
 - Mobilisation des groupements membres (investissement au démarrage)
 - Niveau de connaissance du contrat des élus

